

Organisation des Études du soir (17h00 – 18h15)

L'étude du soir est un temps privilégié pendant lequel chaque élève peut effectuer le travail demandé par ses enseignants : relecture du cours, apprentissage des leçons, exercices, exposés, etc.

Le Collège Notre-Dame de La Villette propose plusieurs formules qui se complètent et nous faisons en sorte que chaque élève puisse bénéficier de chacune d'elles.

En effet, s'il peut être intéressant qu'un élève puisse avoir recours, certains soirs, à une aide plus ciblée, dispensée par un membre de l'équipe éducative (enseignant ou surveillant), il est également important qu'il apprenne à travailler seul pour un apprentissage progressif du travail en autonomie.

L'organisation des études vise donc à alterner entre chacune de ces formules, étant entendu que dans tous les cas, les règles élémentaires de discipline – silence, respect du travail des autres, etc. – doivent être respectées.

La 3^{ème} formule n'est réservée qu'à certains élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}.

1) Travail en salle plénière

Il est organisé sous forme de deux études plénières (6^{ème}/5^{ème} d'un côté et 4^{ème}/3^{ème} de l'autre) où le silence intégral est de rigueur.

Le principe de cette formule est le travail en autonomie, les élèves peuvent, après avoir demandé l'autorisation au surveillant en levant le doigt et si cela se fait dans la plus grande discrétion, se déplacer pour aller chercher un document ou prendre un conseil auprès d'un camarade.

Aucune dérogation n'est accordée aux élèves qui ne respectent pas cette consigne.

Les élèves doivent obligatoirement avoir un livre sur eux dans le cas où ils auraient fini leur travail afin d'éviter de se distraire.

C'est une formule qui a l'avantage d'initier l'élève à prendre en charge l'organisation de son travail personnel et sa répartition sur la semaine.

2) Travail en groupe de tutorat

Il consiste à se rendre dans une salle annexe avec un adulte (surveillant ou enseignant) pour un accompagnement plus rapproché de l'élève. L'élève peut communiquer à voix basse avec ses camarades afin de recevoir une aide (précision sur un énoncé, explication d'une consigne, récitation des leçons, etc.). L'adulte intervient pour aider dans le cas où l'élève reste en échec sur un travail et pour réguler le volume sonore si besoin est.

Dans certains cas, des enseignants peuvent apporter une aide méthodologique plus systématique.

3) Travail en groupe d'autonomie

Il suppose que les élèves aient un minimum d'autonomie (savoir organiser son travail scolaire en fonction de son agenda), puissent et acceptent de s'entraider (donner des précisions à un camarade dans une matière dans laquelle le jeune excelle ou se faire réciter une leçon). Sans la présence d'un adulte dans la salle, cette méthode requiert une confiance totale dans l'élève (volonté de travailler et respect des consignes élémentaires de vie en collectivité). En raison de tous ces éléments, les élèves qui travaillent en groupe d'autonomie sont soigneusement choisis. Ce sont essentiellement des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}.

C'est une formule idéale pour apprendre à travailler en groupe. Elle est autant bénéfique pour les élèves en difficultés qui bénéficient de l'aide de leurs camarades que pour les élèves plus à l'aise qui, en expliquant les leçons, approfondissent leurs savoirs et consolident leurs connaissances.